

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : 1) Modification de la convention type de partenariat avec le SYMADREM relative aux modalités de versement des subventions départementales d'investissement.
2) Attribution au SYMADREM d'une prorogation exceptionnelle de délai pour solliciter le versement de deux subventions départementales.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, conformément aux propositions du rapport :

- de modifier les conventions de partenariat avec le SYMADREM pour les subventions départementales qui lui ont été allouées et qui lui seront allouées, en portant le délai de caducité de celles-ci à cinq ans assorti d'un délai supplémentaire d'un an à titre exceptionnel, conformément au modèle de convention type joint en annexe 1 et au détail joint en annexe 2 du rapport.
- d'accorder au SYMADREM une prorogation exceptionnelle de délai jusqu'au 31 décembre 2016 pour solliciter le versement de la subvention attribuée par la Commission Permanente du Conseil Départemental du 2 octobre 2009 pour la « réparation des quais du Rhône dans la traversée d'Arles – tranches 5 et 6 – continuité de la protection en amont et aval des quais d'Arles ».
- d'accorder au SYMADREM une prorogation exceptionnelle de délai jusqu'au 31 décembre 2015 pour solliciter le versement de la subvention attribuée par la Commission Permanente du Conseil Départemental du 24 juillet 2008 pour la réalisation d'une « étude de diagnostic pour la protection du village de Salin de Giraud – confortement de la digue du Grand Rhône rive droite ».

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTÉ
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

